

LES ÉTAPES À VENIR :



ETAPE 1 :

- **RÉUNION COPIL**
Le 17 Juillet 2018 à 8 heures 30
Services Techniques (rue Girard)
Mise en place de la démarche AUD
- **RÉUNION DE CONCERTATION**
Le 7 et 8 Août 2018 à 18 heures
Services Techniques (rue Girard)
Rencontre avec les associations et les opérateurs de la vie économique, sociale, culturelle
- **RÉUNION DE CONCERTATION**
Le 22 Août 2018 à 18 heures
D.E.T.L. (rue Justinien BERTHELOT)
Rencontre avec les associations et les opérateurs de la vie économique, sociale, culturelle
- **DIAGNOSTIC EN MARCHANT**
Le 24 Août 2018 à 7 heures 30
Près de la piscine à Vieux-Bourg
Une demi journée avec l'ensemble des acteurs
- **RÉUNION DE CONCERTATION**
Le 4 Octobre 2018 à 18 heures
D.E.T.L. (rue Justinien BERTHELOT)
Synthèse et restitution du diagnostic en marchant avec les acteurs de la vie économique et associative de Vieux Bourg
- **RÉUNION COPIL**
Le 11 Octobre 2018 à 8 heures 30
Services Techniques (rue Girard)
Validation des enjeux avec les institutionnelles
- **RÉUNION DE RESTITUTION PUBLIQUE**
Le 20 Octobre 2018 à 18 heures
Près de la piscine à Vieux-Bourg
Présentation des enjeux et concertation avec le grand public

ETAPE 2 :

- **RÉUNION COPIL**
Octobre 2018
Heure et lieu seront définis ultérieurement
Validation des scénarios d'objectifs
- **EVENEMENT GRAND PUBLIC**
Fin Octobre 2018
Heure et lieu seront définis ultérieurement
Sélection des scénarios d'objectifs par la population et les institutionnelles
- **RÉUNION COPIL**
Fin Novembre 2018
Heure et lieu seront définis ultérieurement
Validation de la charte d'objectif
- **RÉUNION DE RESTITUTION PUBLIQUE**
Décembre 2018
Heure et lieu seront définis ultérieurement
Présentation de la charte d'objectif

ETAPE 3 :

- **EVENEMENT GRAND PUBLIC**
Février 2019
Heure et lieu seront définis ultérieurement
Ateliers thématiques
- **RÉUNION COPIL**
Fin Février 2019
Heure et lieu seront définis ultérieurement
Validation des actions d'aménagement
- **RÉUNION DE RESTITUTION PUBLIQUE**
Mars 2019
Heure et lieu seront définis ultérieurement
Présentation des actions d'aménagement

Contacts :

Direction de l'Aménagement du Territoire
et de l'Occupation des Sols (DATOS)

31 rue Justinien Berthelot
97111 Morne-à-l'Eau
Tél : 05 90 24 99 54



<http://www.ville-mornealeau.com/>

Ville de Morne-à-l'Eau



RÉNOVATION URBAINE

Quartier authentique de Vieux-Bourg



La Ville de Morne-à-l'Eau vous invite

Donnez votre avis !

Participez, cela vous concerne !





Philipson FRANCFORT
Maire de Morne-à-l'Eau

Pour un nouveau maîtrisé du Vieux-Bourg

Vieux-Bourg est le quartier authentique de Morne-à-l'Eau. Il s'agit, aujourd'hui, de favoriser sa redynamisation afin qu'il retrouve son rang de pôle urbain majeur de la commune avec Grippon et Blanchet. L'ambition est d'accompagner son aménagement à travers des principes de développement durable et une logique respectueuse des valeurs patrimoniales naturelles, paysagères et historiques de ce quartier riche et fragile.

Depuis plus de six ans, l'équipe municipale axe sa politique globale d'aménagement du territoire sur le développement durable. À cet effet, les documents stratégiques : Agenda 21, Plan Local d'Urbanisme, les projets du TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) matérialisent les grands projets urbains du territoire communale. Dans cette approche, l'aménagement de Vieux-Bourg est un enjeu particulièrement fort incitant la Municipalité à en faire un ÉcoQuartier, en l'articulant sur trois points majeurs :

L'aménagement de Vieux-Bourg sera abordé comme un projet global tournant résolument le dos à la méthode utilisée lors de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) qui faute de n'avoir pas abouti, a généré au cours de ces 20 dernières années, un ensemble d'attentes non satisfaites et nourri de sérieuses frustrations et incompréhensions...**L'équipe municipale les a entendues, les écouter et en tiendra compte dans le cadre de la concertation qui sera assurée tout au long de la démarche de l'Approche d'Urbanisme Durable (AUD).**

Une dynamique d'aménagement des pôles urbains est en cours, dans un contexte où la communauté d'agglomération doit mailler de façon pertinente toutes les actions relevant de ses champs de compétence. **Il est donc urgent de donner une orientation et une réelle impulsion de développement pour Vieux-Bourg, d'en préciser les conditions et l'échéance de réalisation.**

Nous, élus de la Commune de Morne-à-l'Eau, sommes convaincus que les villes où il fera «bon vivre» demain sont celles qui auront anticipé, intégré, dans tous leurs projets, les principes du développement durable, de la croissance positive, à travers des actions visant la valorisation des énergies renouvelables, de l'intégration des problématiques d'environnement, de protection et de valorisation de la biodiversité. **Nous pensons que la démarche de l'AUD, correctement menée, nous permettra d'atteindre tous ces objectifs.**

Toutefois, c'est avec votre expertise et votre connaissance des valeurs plurielles de Vieux-Bourg pour construire efficacement avec vous, la population et avec l'ensemble de nos partenaires (techniques, financiers, institutionnels, associatifs...) pour réussir, ENSEMBLE, le nouveau du Vieux-Bourg !

Introduction à la démarche AUD



L'APPROCHE D'URBANISME DURABLE Qu'est-ce que c'est ?



LES OBJECTIFS :

- Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux en amont des projets
- Inscrire le projet dans la durabilité
- Favoriser l'émergence d'orientations et d'objectifs partagés
- Construire un dialogue efficace

LES THÈMES :

Les éléments identitaires de Vieux-Bourg

Les services et équipements publics

La circulation, le stationnement, les réseaux

La mer, le port, les activités nautiques, maritimes et navales

Les vecteurs d'attractivité économique et écotouristique

Le foncier et les logements

LES GRANDES ÉTAPES :

